

PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MARS 2016

Etaient présents : Mrs VOISET Jean Maire, MUSSARD Frédéric adjoint, Mme RABU-JUVIN Virginie, Mrs VIAUD Alain, BOUYER Stéphane, Mme GAILLARD Jennyfer, Mr LEGRAIS Jean-Pierre.

Absents : Mme GOHIER Cindy & GUÉNARD Jérôme (excusés), Mr THIBAUT Alain.

ORDRE DU JOUR

- 1) Demande de subvention par l'association TAÎ & TAO.
- 2) Orientations budgétaires 2016.
- 3) Composition du Conseil Communautaire : Adoption d'un accord local.
- 4) Examen des devis pour la réalisation de l'aire de jeux.
- 5) Examen de devis pour vidange des fosses toutes eaux aux villages de la Teillais & Ruigné.
- 6) Examen de devis pour la séparation du compteur eau 13, rue de la Mairie.
- 7) Entretien des trottoirs et des chaussées (devis).
- 8) Questions diverses
 - a) Cessation de location des terres communales cadastrées section ZL N° 29 & 43.
 - b) Curage de fossé sur le CR de la Pochaie.
 - c) Point sur les travaux d'aménagement sécuritaire rue de la Mairie.
 - b) Bétonnière.

Adoption du PV de la réunion du 16 février 2016 par l'ensemble des élus.

COMPTE RENDU DE VISITE SUR SITE

Boulangerie : Les élus ont pris connaissance des travaux réalisés dans le logement au 6, rue d'Anjou. Actuellement les travaux de carrelage sont commencés et réalisés par le personnel des services techniques. Les travaux d'électricité sont terminés. Reste à déplacer le compteur destiné au local « boulangerie » par les services d'EDF. L'entreprise STEPHAN devra intervenir pour le remplacement des fenêtres et la mise en place de l'escalier. Il est envisagé de faire faire un devis concernant le tubage du conduit de cheminée.

Mur du calvaire : Les élus ont acté les travaux d'avancement de consolidation du mur d'enclos du calvaire.

1) DEMANDE DE SUBVENTION PAR L'ASSOCIATION TAÎ & TAO : Une demande de subvention est formulée par l'Association TAÎ & TAO à retardement en raison de l'assemblée générale ayant eu lieu récemment (changement de bureau). L'an passé, l'association avait reçu une subvention communale de 80 €. Après discussion, le Conseil Municipal décide de reconduire la subvention allouée en 2015. Néanmoins, il est rappelé qu'il serait souhaitable de respecter les délais de dépôt de demandes de subventions afin que toutes les demandes soient traitées au cours de la séance de conseil prévue à cet effet.

Par ailleurs les membres de l'association souhaitent que le siège social de l'association soit à la Mairie de Juigné (comme ce qui se pratique pour les autres associations communales). Le Conseil Municipal prend acte de cette modification.

2) ORIENTATIONS BUDGETAIRES : Mr le Maire rappelle aux élus que pour pouvoir établir un budget avec des chiffres, il y a lieu au préalable de connaître les investissements qui pourraient faire l'objet d'inscriptions tant en dépenses qu'en recettes.

Le budget 2016 reprendra tout d'abord les restes à réaliser au 31/12/2015 en dépenses :

- | | |
|---|-------------|
| • Honoraires Cabinet GUIHAIRE..... | 1460.00 € |
| • Aménagement sécuritaire rue de la Mairie..... | 73 819.00 € |

Les restes à réaliser en recettes au 31/12/2015 s'établissent ainsi :

• Fonds de concours Com/Com.....	15 664.00 €
• Subvention Conseil Général.....	13 000.00 €
• Réserve parlementaire sénatoriale.....	18 000.00 €
• Subvention de la Région.....	10 000.00 €

Les dépenses nouvelles 2016 seront constituées de la façon suivante :

• Capital des emprunts.....	32 900.00 €
• Acquisition de terrain TESSIER & frais notariés.....	3 550 .00 €
• Acquisition d'une remorque.....	2 000.00 €
• Aménagement de l'aire de jeux	8 335.00 €
• Eclairage public agglomération et rue du Sentier de l'Ardoise.....	3 421.00 €
• Remplacement de menuiseries et d'un escalier.....	5 600.00 €
• Aménagement de la rue du Calvaire.....	63 000.00 €
• Maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la salle communale.....	5 000.00 €

Les recettes nouvelles à inscrire seraient les suivantes :

• Réserve parlementaire pour l'aire de jeux.....	3 000.00 €
• Subvention du Conseil Général sur travaux rue du Calvaire.....	12 660.00 €
• Fonds de compensation de la TVA.....	11 623.00 €
• Amortissements.....	15 615.00 €
• Excédent de fonctionnement capitalisé.....	74 748.00 €
• Réserve parlementaire sur travaux rue du Calvaire (demande en Cours) estimation de.....	13 000.00 €

Et pour équilibrer le budget en investissement, un virement s'imposera de la section de fonctionnement.

Le budget sera présenté ainsi aux élus dans la première quinzaine d'avril. Si les subventions ne sont pas accordées, les travaux ne seront pas exécutés ; cette précision concerne la rue du Calvaire pour laquelle une demande de dotation a été formulée et non acceptée ; une seconde demande vient d'être envoyée hier vers un autre sénateur. Dans le cas d'un refus, une nouvelle demande serait présentée à un autre parlementaire.

3) COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - ADOPTION D'UN ACCORD LOCAL : Jusqu'ici la commune de Juigné était représentée à la Com/Com par deux délégués titulaires (suite à l'accord local du 25 juin 2013) et désormais la répartition de droit commun applicable en 2016 permet 1 seul représentant titulaire pour la Commune de Juigné (ainsi que pour les communes de Soulvache, Petit-Auverné, Fercé, Noyal, Villepôt, Ruffigné). Ainsi la Com/Com a prévu que les 7 conseillers communautaires perdant leur siège au sein de l'organe délibérant pourront poursuivre leurs travaux au sein des commissions auxquelles ils siégeaient et ce jusqu'à la fin de leur mandat. Ainsi Mr MUSSARD restera délégué suppléant. Après discussion, le Conseil Municipal s'est prononcé par vote à bulletin secret avec 6 contre l'adoption d'un accord local et 1 pour.

4) EXAMEN DE DEVIS POUR LA REALISATION DE L'AIRE DE JEUX : Suite à la dernière réunion du Conseil Municipal où il avait été évoqué par plusieurs élus la possibilité que la zone de sécurité ou de réception ne devait en aucun cas être constituée de sable ; des renseignements ont été pris. Il a été confirmé que le sable est toujours autorisé en tenant compte du calibrage. Des contacts ont eu lieu avec le fournisseur COMAT & VALCO et un nouveau devis a été établi (sans la table de ping-pong) ; il se chiffre à 6 959.80 € (devis d'origine : 8 159.74 € dont table de ping-pong 1680 €) ; en revanche il a été ajouté une balançoire pour catégorie d'enfants à partir de 2 ans. L'entreprise BERTHELOT a établi un devis pour la fourniture de sable, géotextile, la réalisation des réservations pour l'emplacement

des jeux etc.. il s'élève à 1 374.42 € TTC. Ce devis est à inclure dans le dossier de réserve parlementaire pour Mr DANIEL. Après examen des propositions, le Conseil Municipal valide les deux propositions tarifaires.

Par ailleurs, plusieurs élus s'interrogent sur la conformité de mise en place des jeux. En effet, dans la mesure où ces équipements seront installés par les services techniques, n'est-il pas obligatoire de faire contrôler la conformité d'installation par un bureau de contrôle technique ? Mr le Maire est chargé de se renseigner. Le sujet sera revu lors de la prochaine réunion.

5) EXAMEN DE DEVIS POUR LA VIDANGE DES FOSSES TOUTES EAUX AUX VILLAGES DE LA TEILLAIS & DE RUIGNÉ : Des contrôles sont opérés régulièrement sur les trois stations par les services du Conseil Général et il s'avère que dans les derniers rapports, il est rappelé que les effluents bruts sont très concentrés (couleur lie de vin) et qu'il serait nécessaire de programmer une vidange en début d'année 2016 sur les fosses toutes eaux de la Teillais et de Ruigné. Un devis a donc été demandé près de la SARP (Véolia) qui était déjà intervenue pour le lotissement. La prestation estimative se chiffre à 2502.00 € HT pour la Teillais et à 1100.00 € HT pour Ruigné. A cela s'ajoute le transport et le traitement des déchets qui se chiffre à 73.00 € de la tonne ce qui pourrait avoisiner les 8 000 € TTC. Cette dépense sera inscrite dans le budget assainissement et il est envisagé une réalisation dans le courant de l'année.

6) EXAMEN DE DEVIS POUR LA SEPARATION DU COMPTEUR EAU 13, RUE DE LA MAIRIE : Selon VEOLIA, il est interdit d'avoir des sous-compteurs c'est pourquoi VEOLIA encourage la régularisation. Un devis a donc été établi pour la fourniture et mise en place d'un compteur aux WC accueil périscolaire-mairie ; il se chiffre à 972.71 €. Ne serait-il pas judicieux de programmer ces travaux sur 2017. A ce jour, le compteur de la cantine a été installé (coût 505 €), un nouveau compteur a été installé à la bibliothèque (coût 1596.00 € avec récupération intégrale du paiement près de la Com/Com), des travaux ont été réalisés aux toilettes publiques (poussoirs etc..) pour 880 € afin d'éviter des consommations excessives ! Ces travaux pourraient être différés sur 2017. Après discussion, le Conseil Municipal décide de reporter cette dépense en 2017 considérant que de nombreux efforts ont déjà été consentis en 2016.

7) ENTRETIEN DE TROTTOIRS & CHAUSSEES : Evoqué à la dernière réunion avec des devis de chez BRANGEON et VEOLIA (beaucoup trop cher). Chacun est invité à s'exprimer sur l'éventuelle réalisation de nettoyage de trottoirs ainsi que le balayage. Le coût pour le nettoyage des trottoirs avec une machine à vapeur est estimé en temps de travail à 3 jours ce qui représente la somme de 1510.00 € HT ; pour la prestation balayage, le chantier est proposé sur l'ensemble de la commune incluant les rues suivantes : D 878 rue d'Ancenis (de pancarte à pancarte), rue du Petit Moulin, rue d'Anjou, rue du Calvaire, rue du Lavoir et rue de la Mairie ; le temps estimé est de 2 H soit 250.00 € HT. Le devis incluant nettoyage complet (3 jours) et balayage se chiffre à 1870.00 € ttc. Après échange, il est donc décidé de faire intervenir l'entreprise BRANGEON pour assurer cette prestation ; plusieurs élus évoquent l'idée que les travaux soient terminés pour la traditionnelle course cycliste du Lundi de Pâques.

Par la suite, le bourg devra être nettoyé de manière hebdomadaire. Un planning de travail des rues pourrait être établi. Mr le Maire est chargé d'évoquer le sujet avec l'agent technique.

a) Cessation de location des terres communales cadastrées section ZL N° 29 & 43 : Mr FROGER a été contacté suite à l'arrêté municipal du 26 janvier 2016 « interdisant à tout public de pénétrer sur les parcelles cadastrées section ZL N° 29 & 43 » ; en effet ledit document est contradictoire en ce sens où d'un côté il est strictement interdit de pénétrer sur les lieux néanmoins le site n'est pas dangereux pour le locataire ! D'un commun accord, le bail sera résilié le 31 mars prochain, le preneur est invité à

retirer tous ses effets personnels (matériels, bois etc...) et location cessera de courir au 1^{er} avril prochain. Le calcul de fermage sera établi sur 5/12^{ème}.

b) Curage de fossé sur le CR de la Pochaie : Après visite des lieux, il s'avère qu'un simple curage serait nécessaire sur environ 500 mètres (coût : 500 € ttc), côté droit en entrant dans le chemin (par la route départementale). Ces travaux pourraient être programmés si les curages de fossés sont réalisés route de Ruigné.

c) Point sur les travaux d'aménagement sécuritaire rue de la Mairie : Lors de la dernière réunion de chantier, il a donc été convenu que le marché initial ne subirait aucun dépassement et que les modifications suivantes seraient apportées : busage du fossé sur 12 mètres avec pose de grille ; pas d'aménagement de l'allée piétonne le long du lotissement mais semis de pelouse avec une noue à réaliser avec évacuation en PVC diamètre 200 jusqu'au tri sélectif, fondation et pose de parpaings à réaliser le long du parking, parking à terminer en bicouche (après la pose des parpaings), marquage au sol en cours, pose des panneaux de signalisation, décaler l'intervention pour la pose du portique et de la barrière amovible du parking.

Il a été constaté que l'écluse réalisée à hauteur du 8, rue de la Mairie était inefficace pour le ralentissement des véhicules ; il est suggéré d'installer des bacs à fleurs sur les places de parking (avec catadiopes) pour éviter la vitesse. Mr le Maire de son côté va évoquer le sujet avec le cabinet Guihaire pour une éventuelle pose de bordures.

BETONNIERE : le projet d'acquisition d'une bétonnière sur « le Bon Coin » n'a pu se concrétiser. L'ensemble des élus souhaite qu'en cas de besoin, la Commune sollicite la Mairie de la Chapelle Glain pour un besoin ponctuel.

Collectif de propriétaires mécontents de la rue de la Grée : Il est donné lecture d'un courrier d'un collectif de propriétaires mécontents de la rue de la Grée. En effet il est constaté que plusieurs terrains attenants à des pavillons ne sont pas entretenus, les clôtures sont détériorées, la rue ne permet pas de laisser en stationnement 5 ou 6 véhicules d'où des difficultés de circulation ; par ailleurs l'accès devrait être laissé accessible en cas d'urgence (avec les pompiers par exemple !). Des solutions peuvent être apportées et les problèmes partiellement résolus. Des idées sont émises. Le sujet sera revu lors d'une prochaine séance.

Visite du Diocèse pour la réparation des piliers attenants au mur de clôture : le diocèse va réfléchir au devenir du mur et tiendra la commune au courant de ce qui sera fait. Par ailleurs, il est aussi envisagé la vente de cet immeuble.

Statut de Nolan Dupin : Actuellement Nolan DUPIN travaille aux côtés de Romain GAUTHIER dans le cadre d'une convention établie avec la Maison Familiale Rurale de Châteaubriant. Actuellement en 4^{ème} par alternance pour l'année scolaire 2015/2016, il assure un stage non rémunéré sur l'année scolaire alternant une semaine d'école et une semaine de stage et ce jusqu'en juin prochain. Son maître de stage est Mr le Maire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H.